

**Convocation: le 10/10/2023**

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 9

**Présents :** 7

**Votants:** 9

**Séance du 17 octobre 2023**

L'an deux mille vingt- trois et le dix- sept octobre à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre JAVELOT

**Sont présents:** Jean-Pierre JAVELOT, Daniel HOUELCHE, Marc RICHER, Annette RELIER, Esther SARGOS, Gérard BRUNY, Brigitte PINCHON

**Représentés:** Xavier BASCOU représenté par Gérard BRUNY, Margaux FLAMENT représentée par Brigitte PINCHON,

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Annette RELIER

---

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2132-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Annette RELIER secrétaire de séance.

Monsieur le Maire invite chaque Conseiller à rendre compte des travaux et/ou actions menés dans son domaine de compétence:

**-Esther SARGOS:** Dans le cadre du Festival théâtral du Val d'Oise dans le Vexin (PIVO) une programmation de la Compagnie Bakélite est prévue le 25 novembre prochain à 18 h à la salle du Mil'Clubs à Montreuil-sur-Epte sur le thème des envahisseurs à destination des enfants et des adultes. La salle du rez de chaussée de la mairie sera mise à disposition de la troupe théâtrale. Gérard BRUNY se charge de recevoir le technicien le lundi 23 octobre à 14H qui vient en repérage.

Le spectacle de Noël aura lieu le 3 décembre à Buhy à 15h avec la Compagnie Pas d'Chichi. A l'issue du spectacle , le Père Noël passera faire la distribution des cadeaux. Les enfants de 0 à 7 ans recevront un jouet. Trois permanences seront assurées à la mairie pour le choix des cadeaux par les parents: Samedi 4 novembre de 9h à 12h, mardi 7 et mercredi 8 novembre de 16h30 à 19h. Les enfants de 8 à 10 ans recevront une carte cadeau sur inscription.

**-Annette RELIER:** La nouvelle saison des manifestations soutenues par le PNR a été riche et a remporté un vif succès avec notamment les séances de cinéma en plein air.

Le PNR a organisé une réunion d'information le 27 septembre sur les bonnes pratiques et les démarches réglementaires associées pour la gestion des cours d'eau et fossés favorables à l'Agrion de Mercure , cette libellule emblématique de la Vallée de l'Epte, menacée d'extinction en Ile de France qui voit ses milieux régresser en raison d'un entretien insuffisant ou inadapté des cours d'eau et fossés qu'elle fréquente.

Dans le cadre des rendez- vous des journées nationales de l'architecture, le Parc a organisé les 14 et 15 octobre des visites guidées avec la découverte d'une grange éco-rénovée à Montreuil-sur-Epte. L'occasion d'informer sur l'éco-rénovation et l'usage des éco-matériaux.

Mme RELIER signale la dangerosité aux abords du pont d'Aveny due à la chute de branches des platanes et interpelle également sur l'origine de la récente pollution qui s'est abattue sur le village (traitements ou nuage de sable?).

**-Brigitte PINCHON:** La commission communale "Actions sociales" prépare activement le Noël des Aînés qui aura lieu le samedi 9 décembre à 15h à la salle du Mil'Clubs avec une après- midi récréative au cours de laquelle sera servi un goûter et distribué le traditionnel colis de fin d'année.

La commission Seniors de la CCVVS organise divers ateliers Tremplin pour l'accompagnement des retraités, secourisme - formation aux 1ers gestes de secours, photographie, mémoire, diététique ...répartis sur l'ensemble du territoire. Le thé dansant de Noël avec animation aura lieu le jeudi 7 décembre en après- midi à la salle polyvalente de Saint-Clair-sur-Epte. En préparation, la visite du château de Versailles en juin 2024.

**-Gérard BRUNY:** rend compte du sinistre sur le lampadaire de l'éclairage public au niveau du 25 rue Saint Denis survenu semaine 39; un véhicule de transport de paille de la Société DEVOLDERE en Belgique est mis en cause et aurait accroché la lanterne au passage; le mât a été endommagé; Par mesure de sécurité la lanterne a été déposée.

Les dernières réserves portant sur les travaux de mise en souterrain des réseaux EP- Basse Tension et France Télécom au hameau de Copierres ont été levées. Le solde de notre participation au SIERC peut être mandaté.

Le chemin piétonnier entre le village et le hameau de Copierres sur la RD 37 présente quelques déformations. La Direction des Routes du Conseil Départemental qui a pris en charge ces travaux a été sollicitée pour une remise en état.

Conjointement avec les Foyers Ruraux, le Pivo donnera 2 représentations théâtrales intitulées "Petites Histoires sans paroles" le 21 novembre prochain à destination des enfants du RPI en matinée à Montreuil-sur-Epte et l'après-midi à la Chapelle-en-Vexin avec les enfants de l'école de Buhy dont le transport sera pris en charge financièrement par les Foyers ruraux.

**-Daniel Houelche** fait état des derniers travaux réalisés à l'école: les trous creusés par les enfants dans le sol et les murs de la cour ont été rebouchés; des anti-pince doigts remplacés, la porte remise en peinture. Il a été procédé au nettoyage et débroussaillage d'une partie du chemin de la Cavée. Enfin, des travaux de voirie sont en cours avec la pose d'une signalisation verticale et horizontale à Copierres (STOP).

**-Marc RICHER** fait le point des différents dossiers en cours et les mises en demeure notamment d'élagage envoyées. Il évoque l'état d'avancement des contentieux liés à l'urbanisme.

Délégué au Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte, il qualifie de lunaires les Conseils Syndicaux et déplore le manque d'intérêt des élus à s'impliquer dans cette collectivité.

Il s'attache à souligner le vif succès des 3 groupes WhatsApp "Don, vente, échange Vexin" "Échanges Infos Montreuil" et "Achats groupés" avec des membres très actifs et rappelle la politique commune à tous; pas de polémique et de débat politique.

Concernant la téléphonie, le contrat Orange de la mairie a été dénoncé et remplacé par un nouvel opérateur Free pro; encore quelques ajustements avec les lignes de l'école et du Mil'Clubs pour de réelles économies à la clé.

**-Jean-Pierre JAVELOT** informe que l'action menée par l'Association des Maires et Adjointes de la CCVVS, qu'il préside, en faveur de la construction d'un lycée à Magny-en-Vexin a été entendue: le lycée du Vexin ouvrira en septembre 2028 avec la pose de la première pierre en 2024-2025. Un lycée de 600 places avec un enseignement général et 5 spécialités. Une réunion publique portant sur l'avancement du dossier se tiendra le 19 octobre prochain à 19h à la salle des fêtes de Magny-en-Vexin.

A l'issue de la commémoration du 11 novembre prochain, une remise de médaille aura lieu. M. le maire souhaite améliorer la traditionnelle cérémonie.

Le déploiement de la vidéoprotection sur notre commune est prévu en 2024 au budget de la CCVVS. Une réunion est programmée le 18 octobre prochain à 19h à Montreuil-sur-Epte afin de faire le point sur le nombre de caméras, les lieux d'implantation définis .... et l'organisation du déploiement.

Les travaux réclamés auprès du Conseil Départemental sur l'ouvrage d'art sous chaussée au carrefour des rues Saint Denis et du Ruisseau ont été commandés et vont avoir lieu d'ici la fin du mois d'octobre.

### **Objet: Approbation du procès- verbal de la séance du 9 juin 2023 - DE 2023 016**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le procès- verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 juin 2023 a été établi et transmis pour approbation des membres du Conseil Municipal.

**Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, approuve le procès- verbal de la séance du 9 juin 2023 joint en annexe.**

<b>POUR:</b>	<b>9 VOIX</b>	<b>CONTRE:</b>	<b>VOIX</b>	<b>ABSTENTION:</b>	<b>VOIX</b>
--------------	---------------	----------------	-------------	--------------------	-------------

### **Objet: Décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations - DE 2023 017**

Je vous rends compte des décisions que j'ai prises en vertu de la délégation que vous m'avez accordée par délibération n° DE-2020-022 du 3 juin 2020 :

Depuis le Conseil Municipal dernier j'ai signé les marchés publics suivants :

N°	Objet du Marché	Entreprise Titulaire	Montant du Marché en € HT
2023-06	Administration du site internet et des réseaux sociaux 2em trim	Sté CBARBOT.com 95 VÉTHEUIL	180 € / mois
2023-07	Remplacement de 2 vitres à la salle de motricité de l'école	MESUISERIE DE LA VALLÉE DE L'EPTE 95 MONTREUIL-SUR-EPTE	602.00 €
2023-08	Restitution du matériel de reprographie - Frais de transport	Sté GÉODAL 93 BONDY	990.00 €
2023-09	Colis gastronomique de fin d'année aux Seniors	Sté ESPRIT GOURMET 74 ANNECY	702.41 €

Je vous demande d'en prendre acte.

Où les explications de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**-PREND ACTE des décisions Municipales énoncées ci- dessus.**

<b>POUR:</b>	<b>9 VOIX</b>	<b>CONTRE:</b>	<b>VOIX</b>	<b>ABSTENTION:</b>	<b>VOIX</b>
--------------	---------------	----------------	-------------	--------------------	-------------

### **Objet: Vote de crédits supplémentaires - Exercice 2023 - DE 2023 018**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci- après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4199.00	
615231	Entretien, réparations voiries	3000.00	
615232	Entretien, réparations réseaux	10480.00	
624	Transports biens, transports collectifs	1200.00	
65568	Autres contributions	500.00	
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	855.00	
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	900.00	
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	1558.00	
73223	Fonds départ. DMT0 pour com - 5000 hab.		22692.00
<b>TOTAL :</b>		<b>22692.00</b>	<b>22692.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2184	Matériel de bureau et mobilier	900.00	
2804182 (040)	Autres org pub - Bât. et installations		900.00
<b>TOTAL :</b>		<b>900.00</b>	<b>900.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>23592.00</b>	<b>23592.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus- values de recettes indiquées ci- dessus.**

<b>POUR:</b>	<b>9 VOIX</b>	<b>CONTRE:</b>	<b>VOIX</b>	<b>ABSTENTION:</b>	<b>VOIX</b>
--------------	---------------	----------------	-------------	--------------------	-------------

**Objet: Convention de mise en place d'un service commun de reprographie avec la CCVVS - DE 2023 019**

Monsieur le Maire expose:

Le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en oeuvre pour l'accomplissement de leurs missions. Il intervient dans le domaine de la reprographie hors création et maquettage.

La mutualisation a vocation à apporter une prestation aux communes démunies en interne en équipement de reprographie et cela à un moindre coût.

A ce titre, Monsieur le Maire mentionne l'intérêt pour la commune de Montreuil-sur-Epte d'adhérer à ce dispositif selon les termes de la convention fixant notamment les conditions générales et financières, la durée, les conditions de résiliation.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-4-2 du CGCT,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:**

- **Accepte les termes de la convention de mise en place d'un service commun de reprographie avec la CCVVS**
- **Autorise M. le Maire à signer la présente convention et tous les documents s'y rapportant.**
- **Dit que les crédits budgétaires sont inscrits en section de fonctionnement**

<b>POUR:</b>	<b>9 VOIX</b>	<b>CONTRE:</b>	<b>VOIX</b>	<b>ABSTENTION:</b>	<b>VOIX</b>
--------------	---------------	----------------	-------------	--------------------	-------------

**Objet: Adhésion de la Commune de Banthelu au SIAA - DE 2023 020**

Monsieur le Maire expose:

- la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de la commune de BANTHELU par délibération du 16 mars 2023
- et l'acceptation de ladite adhésion par le Comité syndical du SIAA réuni le 5 avril 2023.

VU l'arrêté préfectoral n°389 du 13 novembre 1998 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:**

- **Décide d'accepter l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de la Commune de BANTHELU**

<b>POUR:</b>	<b>9 VOIX</b>	<b>CONTRE:</b>	<b>VOIX</b>	<b>ABSTENTION:</b>	<b>VOIX</b>
--------------	---------------	----------------	-------------	--------------------	-------------

**Objet: Informations diverses:**

- Le Club de l'Amitié de Chaussy remercie la municipalité pour la subvention versée d'un montant de 50 €.
- La locataire du 13 rue Saint Denis nous signale la présence potentielle d'un danger sur le patrimoine; il s'agit du presbytère où 2 arbres de grande hauteur du terrain voisin jouxtant le mur d'enceinte nord risquent d'endommager ce mur en cas de chute; la partie arrière du bâtiment pourrait être concernée. M. le maire charge Marc RICHER de mettre en demeure le propriétaire d'élaguer ses arbres.

**Objet: Question diverse**

Esther SARGOS souligne la nuisance environnementale générée par un avion qui exerce régulièrement de la voltige le week-end et souhaiterait savoir si une réglementation s'applique en la matière. Marc RICHER s'engage à lui répondre mais précise que la commune se situe dans le périmètre d'une zone de voltige aérienne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

Le Secrétaire de séance,  
Annette RELIER

Le Maire,  
Jean-Pierre JAVELOT